

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chéronvilliers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Patrice BOUDEYRON, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2025

Présents : Mrs BOUDEYRON Patrice. David GUEUDRE, Laurent MALESTROIT, Hervé DIACRE. Claude COCARD, PERROTTE Vincent, BRISSET David Jean-Pierre PEPELIN Alain LECHEVALLIER, Claude DANIEL Mmes. Marie-Françoise BRISSET, Noémie VAILLANT. Sylviane TOUCHARD, LECORVEC Sophie. Martine MALLET

Mme Noémie VAILLANT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour :

- 12-2025 Cimetière : Mise en place d'un logiciel de gestion. Devis
- 13-2025 Alarme incendie : Devis
- 14-2025 Perception : Effacement de dette
- 15-2025 Mise en place d'une garderie municipale : Avis du Conseil
- 16-2025 Police Pluri-communale : Convention de délégation de mise en fourrière.
- Communications diverses
- Divers

Mr le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- 17-2025 Cotisation foncière des entreprises : Exonération

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout du point 17-2025 à l'ordre du jour.

12-2025 Cimetière : Mise en place d'un logiciel de gestion. Devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis auprès de la société ELABOR, dans l'optique de mettre en place un logiciel de gestion du cimetière.

Mme Virginie SUTERA, Conseillère technique experte en AGEP est venue en Mairie de Chéronvilliers pour étudier nos dossiers et elle nous propose le devis suivant :

- Devis de la société « Groupe ELABOR » pour un montant d'équipement de 9 911.40 € HT détaillé comme ceci :
- Inventaire Terrain du Cimetière : 5 485, 80 € HT

- Saisie des concessions : 2 881,70 € HT
- Assistance juridique et Conseils : 715 € HT
- Abonnement annuel de gestion de cimetières : 314,90 € HT
- Téléformation complète : 504 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De retenir** l'offre de la société « Groupe ELABOR », d'un montant en fonctionnement de 9 911.40 € HT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces s'y rapportant

13-2025 Alarme incendie : Devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis auprès de sociétés de protection incendie, dans l'optique de mettre à jour le système de d'alarme incendie de la mairie et de l'école devenu obsolète.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

Devis de la société « DESAUTEL » pour un montant d'équipement de 5 267.97 € HT détaillé comme ceci :

- Poste alarme type 4 radio déclencheur manuel : 1 419, 84 € HT
- Poste déclencheur manuel radio : 2 790,72 € HT
- Poste répéteur type 4 radio : 303.96 € HT
- Main d'œuvre technicien : 646,45 € HT
- Frais de déplacement : 107 € HT

Devis de la société « ASHE » pour un montant d'équipement de 4 121,05 € HT détaillé comme ceci :

- Main d'œuvre technicien : 285 € HT
- Centrale alarme type 4 radio : 688,20 € HT
- Déclencheur manuel : 1 557,85 € HT
- Diffuseur Sonore : 1 060,00 € HT
- Diffuseur lumineux radio : 530,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De retenir** l'offre de la société « ASHE», d'un montant en fonctionnement de 4 121,05€ HT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces s'y rapportant.

14-2025 Perception : Effacement de dette

Vu la décision de la Commission de Surendettement de l'Eure en date du 14 octobre 2024,

Vu le courrier de la Trésorerie de Verneuil sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable qui avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 95,20 € correspondants à la cantine du mois de mai juin et juillet 2019.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 95,20 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 13 pour, 1 contre, et 1 abstention décide :

- **D'approuver** l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 95,20 €

15-2025 Mise en place d'une garderie municipale : Avis du Conseil

Vu la proposition de la commune de Bois-Arnault d'ouvrir une seconde garderie municipale dans l'école de Chéronvilliers dans le cadre du regroupement pédagogique.

Considérant la réunion d'échange organisé le jeudi 17 juillet 2025 dans le préau de l'école de Chéronvilliers entre les élus de Bois-Arnault et de Chéronvilliers.

Considérant le coût total employeur annuelle du recrutement d'un agent de garderie de 4 600 € annuel (voir 2 en fonction du nombre d'enfants).

Considérant les effectifs de la garderie de Bois-Arnault à la rentrée scolaire de septembre 2025 et venant à l'école de Chéronvilliers de 30 élèves.

Considérant le retour des parents d'élèves à la question : Dans l'hypothèse de la mise en place d'une garderie scolaire le matin à Chéronvilliers, déposeriez-vous votre enfant à la garderie de Chéronvilliers, 54 % ont répondu non 10 % ont répondu oui, et 36 % n'ont pas répondu. Ce qui ferait un total de 3 enfants en garderie de Chéronvilliers.

En tenant compte de ces éléments, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son avis sur la mise en place d'une garderie municipale le matin de 7h30 à 9h00 à l'école de Chéronvilliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De donner** un avis favorable à la proposition de mise en place d'une garderie municipale.
- **De mettre** en place une période d'essai jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

- **D'instaurer** des tarifs de garderie par délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.
- **De créer** un poste d'agent technique en charge de la garderie par délibération.
- **De procéder** au recrutement de l'agent technique.

16-2025 Police Pluri-communale : Convention de délégation de mise en fourrière.

Monsieur le Maire expose que la Commune ne peut assurer par elle-même la gestion d'un service de fourrière automobile.

Dans le cadre de la police municipale pluri-communale, il est donc proposé la mise en place de deux conventions de délégation de mise en fourrière automobile auprès des sociétés « Garage BOUGON » et « Assistance Automobile RAIMOND » pour une durée de 3 ans.

Le modèle est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide :

- **D'approuver** les conventions de fourrières automobiles avec les sociétés « Garage BOUGON » et « Assistance Automobile RAIMOND » pour une durée de 3 ans.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à les signer.
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

17-2025 Cotisation foncière des entreprises : Exonération

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées au II de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation « plus » mentionnées au III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Motifs conduisant à la proposition de mise en place de l'exonération foncière sur la commune de Chéronvilliers :

- Création, par un agriculteur, d'une activité de production d'énergie solaire à partir de panneaux installés sur le toit de son exploitation.

Vu l'article 1466 G du code général des impôts annexé à la présente délibération.

Vu l'article 44 quindecies A du code général des impôts annexé à la présente délibération.

Vu le courrier en date du 08 septembre 2025 du secrétariat Général de la préfecture de l'Eure portant sur « Le zonage France ruralités revitalisation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'instaurer** l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.
- **De charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la DGFIP.

Communications diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission « prestations sociales des agents territoriaux » va se réunir le 02 octobre 2025 à 15h00 pour débattre sur la mise en place de la Mutuelle des Agents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les effectifs de l'école de Chéronvilliers pour la période 2025-2026 sont de 61 élèves répartis comme ceci : 21 élèves en classe de PS-GS, 22 élèves en classe de PS-MS et 18 élèves en classe de CE2-CM1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure d'état d'abandon au 1, rue des Hautes Crières est en cours. Un courrier d'Etat d'abandon manifeste a été adressé au Notaire en charge de la succession, le procès-verbal provisoire établi d'une durée limitée à 3 mois prend fin ce mois-ci, un contact téléphonique avec le Notaire a été pris, il doit revenir vers nous pour un complément d'information sur les héritiers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Repas des anciens se tiendra le 22 novembre 2025 à l'auberge de la truite à Montreuil l'Argilé.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commémoration de la tragédie des Landes a réuni une centaine de personnes en présence du Préfet et de nombreux élus, des compliments nous ont été adressés ainsi que des remerciements.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour palier l'absence de notre agent technique en charge des espaces verts, un agent a été mis à notre disposition par ADS emploi.

Monsieur le Maire demande à l'équipe en charge des haies sur la commune un point sur leur tournée annuelle :

- Vincent PERROTTE fait un point général sur l'état des haies de la commune et informe le Conseil Municipal que les courriers de mise en demeure seront envoyés semaine 40.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public a établi un rapport sur l'état des finances de la commune de Chéronvilliers qui précise dans les grandes lignes :

- De 2020 à 2024, les recettes réelles de la commune progressent de 21,1%



- Les principales ressources de fonctionnement de la commune sont les recettes fiscales (41%) et les dotations de l'Etat (52%). Les autres recettes de fonctionnement pour 7% sont essentiellement constitués par les cantines scolaires.
- Les principales dépenses d'équipement en 2024 ont concerné l'installation de la vidéoprotection, la réfection du parking de la mairie et le remplacement de l'alarme anti-intrusion de la mairie.
- Le montant de la dette de la commune est nul, et l'endettement par habitant est donc de 0€ contre 201 € en moyenne pour les autres communes de la même strate pour le département de l'Eure.

Monsieur le Maire rappelle les règles sur la période de réserve électorale municipale qui mentionne de ne pas augmenter le nombre de pages, de ne pas faire de propagande électorale avec les moyens de communication de la Mairie, de ne pas faire l'éloge du Mandat du Maire dans le journal communal et qu'il est interdit de publier un bulletin pendant la campagne électorale (15 jours avant le scrutin).

Questions diverses :

Madame Sylvianne TOUCHARD demande si les Tilleuls de la résidence des Parcs peuvent être taillés ?

Madame Sylvianne TOUCHARD demande si l'herbe au niveau de la DECI de la résidence des parcs peut être coupée en même temps que les autres réserves à incendie ?

Madame Sylviane TOUCHARD demande quand les bacs à compost seront t'ils installés chez les habitants ? Monsieur le Maire répond que les personnes intéressées par les bacs à compost sont invitées à contacter l'INSE 27

Monsieur Claude COCARD demande si un nettoyage du Ruisseau du LESME peut-être envisagé ?

Monsieur Claude DANIEL informe que les fossés et les bordures de voirie au PLESSIS de Chéronvilliers sont sales

Monsieur Jean-Pierre PEPELLIN :

- Informe le Conseil Municipal qu'une fuite d'eau a eu lieu à la résidence Jouanicou et qu'il avait fait le nécessaire auprès de Véolia pour régler la situation.
- Informe que les caniveaux et les trottoirs sont couvert de mousse et d'herbe.
- Propose au Conseil Municipal de planter des arbustes le long du sentier le long de la résidence François Jouanicou.

N'ayant plus de questions, la séance a été levée à 22h30.

Feuillet clôturant la séance du 26 septembre 2025 et comportant les délibérations numérotées 12-2025 à 17-2025.

La secrétaire
Noémie VAILLANT



Le Maire,
Patrice BOUDEYRON


